

Service de presse

Ville de Rennes/Rennes Métropole

Tél. : 02.23.62.22.34.

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 28 septembre 2015

Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la
délinquance

Ouverture du centre d'appel Tranquillité publique et lancement de l'appli RenCitéZen

> *Lundi 28 septembre 2015*

Sommaire

> **Communiqué de presse**

Un centre d'appel et une appli dédiés à la tranquillité publique

> **L'application RenCitéZen**

> **La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la
délinquance**

Interlocuteur :

Hubert Chardonnet,
adjoint à la Maire,
délégué au personnel et à la sécurité

Service de presse

Ville de Rennes/Rennes Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 28 septembre 2015

RenCitéZen

Un centre d'appel et une appli dédiés à la tranquillité publique

> Lundi 28 septembre 2015

Le centre d'appel Tranquillité publique de la Ville de Rennes est entré en service ce lundi 28 septembre 2015. Un numéro de téléphone spécifique, **le 02.23.62.25.25, permet désormais aux habitants de signaler des troubles à la tranquillité publique** (urgence sociale, propreté des espaces verts et des voies publiques, stationnement abusif, animaux errants, animaux nuisibles, activités illicites, bruit sur l'espace public, conflit de voisinage, dégradations...) **et de bénéficier d'une intervention rapide et d'un accompagnement personnalisé dans leur démarche de résolution de ces troubles.**

Les habitants peuvent également utiliser le **formulaire disponible sur le guichet numérique du site internet metropole.rennes.fr** ou **l'application mobile RenCitéZen**, téléchargeable gratuitement sur GooglePlay et Appstore : les signalements peuvent ainsi être envoyés 24h/24.

Réactivité, proximité, dialogue

Le dispositif RenCitéZen n'a pas vocation à se substituer au 17 (police secours). Les incivilités et problèmes signalés au Centre d'appel, *via* l'appli ou le formulaire en ligne sont transmis chaque jour aux services de la Ville de Rennes pouvant y apporter une réponse (direction des Jardins, direction des Rues, Police Municipale, service Santé environnement...). Le cas échéant, une rencontre sur le terrain peut avoir lieu pour identifier précisément le problème et la requête.

Quand les troubles signalés ne relèvent pas des compétences de la Ville, un accompagnement personnalisé est assuré pour diriger les demandeurs vers les services ou organisations idoines (Police Nationale, Préfecture...).

Avec la mise en service du centre d'appel Tranquillité publique, la Ville de Rennes remplit le dernier des trois engagements prioritaires pris dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance, présentée au Conseil municipal en janvier 2015 et adoptée par les membres du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD¹).

¹ CLSPD : sous la présidence de la Maire de Rennes qui, comme le Préfet et le Procureur, en est membre de droit, le CLSPD réunit des représentants des services de l'Etat, du Tribunal de grande instance, du Conseil général, de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et des associations, établissements ou organismes qui œuvrent dans les secteurs de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, de l'action sociale, du logement...

L'appli RenCitéZen



Avec l'appli RenCitéZen, les habitants peuvent signaler aux services de la Ville de Rennes des incidents dans l'espace public et ainsi participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

Lampadaire défectueux, dégradations, frelons asiatiques, nuisances sonores... Chaque signalement est géolocalisé et peut être accompagné d'une photo. La prise en charge de l'incident signalé peut ensuite être suivie *via* l'appli RenCitéZen ou en contactant le centre d'appel Tranquillité publique au 02.23.62.25.25.

Connexion

Mairie de Rennes

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

[Créer un compte](#)

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Une fois connecté à son compte, l'utilisateur peut sélectionner la nature de l'incident qu'il souhaite signaler.

Retour Signalement

- Animaux errants, animaux nuisibles
- Arbres, espaces verts
- Assainissement, égouts
- Bruits
- Chaussée, voirie
- Eclairage, feux
- Frelons asiatiques
- Graffitis, tags
- Mobilier urbain (banc, panneau,...)
- Problème de propreté, déchets
- Signalement autre



Retour Description

Description de l'anomalie

Photo

Prendre une photo

Suivant

Après avoir décrit l'anomalie à signaler, l'utilisateur peut choisir d'y joindre une photo, de géolocaliser ce signalement ou de saisir l'adresse correspondante.

Retour Adresse

Plan Satellite

Cathédrale Saint-Pierre de Rennes

Musée des beaux-arts

Théâtre National de Bretagne

Rue Vasselot

Je préfère saisir l'adresse

Retour Adresse

Ma position non

Numéro

22

Rue

Rue Vasselot

Complément d'adresse

Ville

Rennes

Je préfère pointer sur la carte

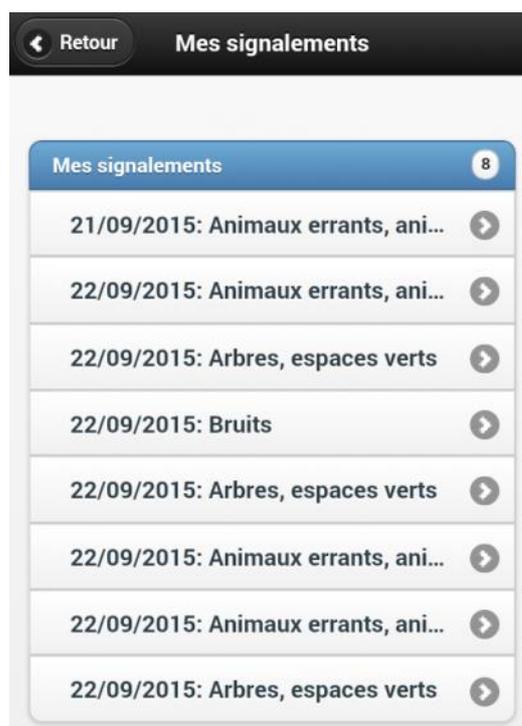
Retour Envoi

En cliquant sur "Envoyer", vous validez votre signalement d'anomalie.

Il sera alors envoyé à nos services.

Si vous n'êtes pas actuellement connecté à Internet, il sera envoyé dès que cela sera possible.

Envoyer



L'application RenCitéZen permet également de suivre la résolution des anomalies signalées.

Un travail partenarial

L'appli RenCitéZen est le fruit d'un travail développé en coopération entre différents services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole.

Le dispositif global RenCitéZen est porté par le service Relation citoyen (SRC) de la Direction générale des ressources humaines.

La mise en service de l'appli RenCitéZen pour la Ville de Rennes, a été pilotée conjointement par la direction de la communication interne, au sein de la Direction générale des ressources humaines, la Direction des systèmes d'informations et le service Innovation numérique.

L'instruction et le suivi des signalements enregistrés au centre d'appel et *via* l'appli RenCitéZen sont le fruit d'un important travail de coordination entre les différents services de la Ville de Rennes, orchestré par le SRC.

La Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance

Fruit d'une réflexion collective des partenaires du CLSPD, la Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance définit les enjeux et les rôles de chacun sur le territoire de Rennes et vise à en porter une vision globale et partagée.

Pour remplir cet objectif, les membres du CLSPD se sont engagés à travailler de façon partenariale sur quatre axes :

- la connaissance actualisée des problématiques,
- l'analyse et la qualification de ces problématiques,
- la définition et la mobilisation des moyens d'intervention,
- la connaissance et la compréhension des modes d'intervention des différents partenaires.

La stratégie ainsi définie permet d'apporter des réponses diversifiées et adaptées aux atteintes à la tranquillité publique et à la sécurité, d'engager des actions dans la durée, partagées entre la prévention et la gestion des atteintes à la tranquillité publique et de garantir un équilibre entre l'intervention de proximité et le pilotage d'une politique à l'échelle de la ville.

La Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance de la Ville de Rennes se décline en trois priorités et six enjeux transversaux :

3 priorités	Prévenir et lutter contre les troubles liés aux rassemblements festifs, à la consommation d'alcool et de stupéfiants sur l'espace public.	Prévenir et lutter contre les troubles liés à l'appropriation d'espaces par des groupes.	Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage.
6 enjeux transversaux	Renforcer l'observation de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique.		
	Informier, orienter et associer les habitants.		
	Soutenir, développer et coordonner l'offre d'accès au droit, d'aide aux victimes et de médiation.		
	Prévenir les violences en direction des femmes.		
	Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes adultes.		
	Prévenir la récidive.		

Les engagements de la Ville de Rennes

En lien avec les politiques éducatives, associatives, d'aménagement, de santé, de jeunesse, d'égalité et de lutte contre les discriminations, la Ville de Rennes développe une politique globale de cohésion sociale et de vivre-ensemble. Pour favoriser la réactivité et la proximité dans le traitement des difficultés identifiées sur le territoire, la Ville de Rennes a souhaité prendre trois engagements prioritaires, concrétisés entre décembre 2014 et septembre 2015 :

Création d'un poste de "médiateur – espace public"

Entré en fonction en décembre 2014, ce médiateur intervient auprès des groupes de personnes en errance ou en situation d'occupation illégale, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur. Il leur propose une orientation personnalisée vers les structures adaptées à leur situation. Le médiateur – espace public conduit également un travail spécifique auprès des propriétaires de chiens, pour les accompagner dans la gestion de leur animal.

Mise en place d'équipes de Police municipale dédiées aux quartiers prioritaires et renforcement de la présence en centre-ville en soirée

Des équipes de Police municipale interviennent spécifiquement dans les quartiers de Villejean, Maurepas et du Blosne : ils assurent un ilotage régulier et veillent à la tranquillité publique et au respect des arrêtés municipaux.

Depuis le mois de juin 2015, dans le centre-ville de Rennes, la Police municipale est présente jusqu'à minuit les jeudis, vendredis et samedis soirs.

Création d'un centre d'appel dédié à la tranquillité publique

Le dispositif RenCitéZen, composé du centre d'appel (02.23.62.25.25.), de l'application mobile éponyme et du guichet numérique du site internet *metropole.rennes.fr* constitue une plateforme ouverte 24h/24 aux habitants.